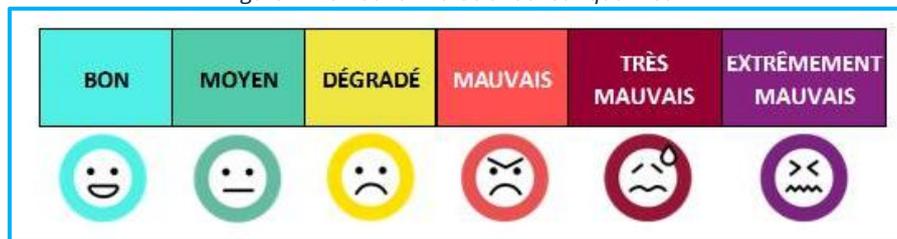


BILAN ANNUEL INDICE ATMO 2024



Conformément à l'[arrêté ministériel du 10 juillet 2020](#) relatif à l'indice de la qualité de l'air ambiant, l'ancien indice chiffré ATMO variant de 1 (indice très bon) à 10 (indice très mauvais), a été remplacé à partir du 01/01/2021 par un nouvel indice non chiffré suivant six qualificatifs.

Figure 1: Le nouvel indice avec leur qualificatif



Pour rappel, l'indice ATMO considère tous les polluants inclus dans la surveillance réglementaire (PM₁₀, PM_{2.5}, SO₂, NO₂, O₃). Ces indices sont calculés quotidiennement par Atmo Guyane afin de prévoir la qualité de l'air sur le territoire guyanais, et de prévenir les éventuels épisodes de pollution.

Les sous-indices des polluants règlementés ainsi que leurs intervalles de concentrations (en µg/m³) sont représentés dans le tableau suivant :

Tableau 1: Les sous-indices des polluants règlementés en fonctions des intervalles de concentrations

		Indice arrêté du 10 juillet 2020					
		Bon	Moyen	Dégradé	Mauvais	Très mauvais	Extrêmement mauvais
Moyenne journalière	PM2.5	0-10	11-20	21-25	26-50	51-75	>75
Moyenne journalière	PM10	0-20	21-40	41-50	51-100	101-150	>150
Max horaire journalier	NO2	0-40	41-90	91-120	121-230	231-340	>340
Max horaire journalier	O3	0-50	51-100	101-130	131-240	241-380	>380
Max horaire journalier	SO2	0-100	101-200	201-350	351-500	501-750	>750

Les polluants tels que les particules fines (PM), le dioxyde d'azote (NO₂) et l'ozone (O₃) sont mesurés en continu à l'aide d'analyseurs automatiques, permettant un suivi continu de la qualité de l'air tout au long de l'année.

Concernant le dioxyde de soufre (SO₂), les résultats des trois premières années (de 2019-2021) de prélèvement via l'évaluation préliminaire par des analyseurs automatiques ont démontré que les concentrations mesurées se trouvent en dessous des objectifs longs termes (OLT) et des seuils d'évaluation inférieurs (SEI).

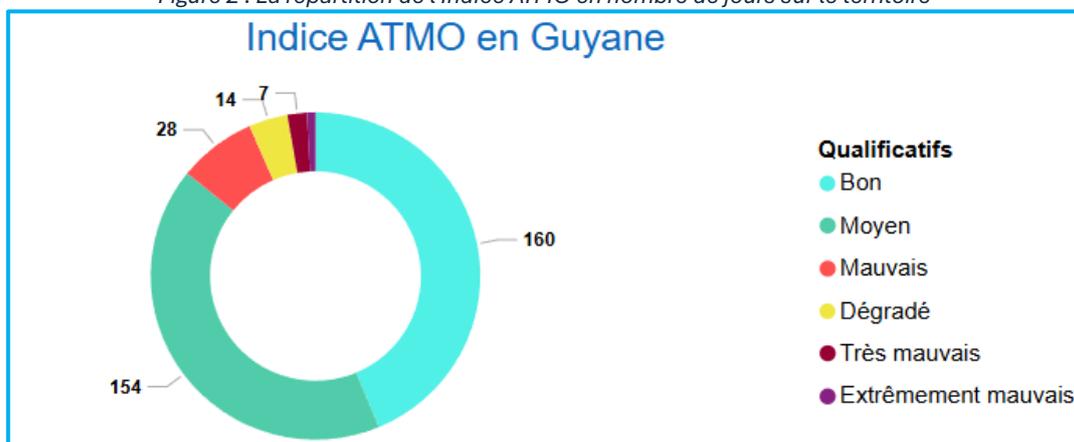
Dans ce contexte, les mesures automatiques du dioxyde de soufre (SO₂) n'ont mis en évidence aucune variation notable au fil du temps. Depuis 2022, son suivi s'effectue donc par le biais de mesures indicatives, à l'aide de tubes passifs. Les concentrations relevées par cette méthode demeurent largement inférieures aux seuils réglementaires. Ainsi, le SO₂ n'a pas d'impact sur les différents indices présentés dans ce rapport.

Un bref état des lieux de la qualité de l'air en Guyane est présenté pour 2024 à travers l'indice ATMO sur l'ensemble territoire.

➤ Bilan annuel : Indice ATMO sur le territoire

L'année 2024 est caractérisée par une qualité de l'air globalement bonne à moyenne. La répartition annuelle de l'indice ATMO en Guyane est présentée par la figure suivante :

Figure 2 : La répartition de l'Indice ATMO en nombre de jours sur le territoire



Ces épisodes ponctuels de pollution atmosphérique sont liés à des remontées de poussières d'origine saharienne. Lors de ces événements, les dépassements des seuils d'information et de recommandation (SIR) ou des seuils d'alerte (SA) ont conduit à des indices de qualité de l'air classés entre « Mauvais » et « Très mauvais ».

Toutefois, sur l'ensemble de l'année, la qualité de l'air est restée bonne à moyenne durant plus de 91 % du temps.

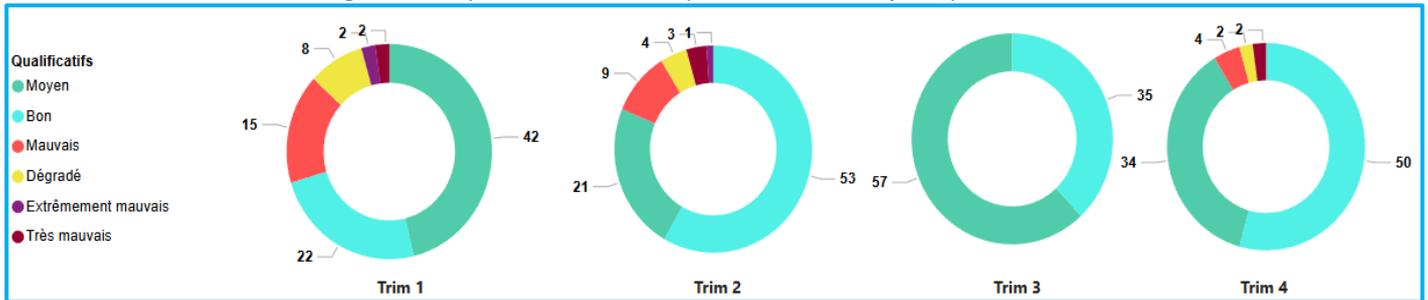
➤ Bilan trimestriel : Indice ATMO sur le territoire

→ Indice ATMO :

L'indice ATMO est calculé quotidiennement sur la base des 5 polluants réglementés cités précédemment. Il permet de prévoir la qualité de l'air ainsi que les éventuels dépassements des valeurs réglementaires.

Les graphiques ci-dessous représentent la répartition trimestrielle (en nombre de jours) de l'indice ATMO calculé sur l'ensemble du territoire.

Figure 3: La répartition d'indice de qualité de l'air en Guyane, par trimestre



Malgré quelques dépassements ponctuels des seuils réglementaires, notamment du SIR, la qualité de l'air s'est révélée globalement moyenne au cours des 1^{er} et 3^{ème} trimestres, et bonne pendant les 2^{ème} et 4^{ème} trimestres. Il convient de souligner qu'aucun dépassement des seuils réglementaires n'a été enregistré en Guyane au cours du 3^{ème} trimestre.

Conclusion

Bien que quelques dépassements aient été enregistrés au cours des 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} trimestre, la qualité de l'air est restée globalement bonne à moyenne au long de l'année.

À l'exception des particules fines, aucun épisode de pollution n'a été constaté pour les autres polluants réglementés.

Pour plus de renseignements sur le réseau de surveillance de la qualité de l'air en place et sur nos actions, consultez notre site internet : <https://atmo-guyane.org/>

Des rapports d'études sont disponibles à la rubrique « Publications ».

Liste des acronymes et abréviations :

IQA : indice de la qualité de l'air

QA : qualité de l'air

SA : seuil d'alerte

SIR : seuil d'information et de recommandation